

n° 41

Date de publication  
22 novembre 2017

Date d'observation  
21 novembre 2017

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- **Colza**

- Des parcelles dans l'ensemble suffisamment robustes et en bon état sanitaire pour entrer dans l'hiver.
- Fin de risque pour le charançon du bourgeon terminal.
- Larves de grosses altises, risque limité malgré quelques parcelles à forte pression. Il est indispensable d'évaluer le risque à la parcelle.

**Cette analyse marque la fin des observations automnales sur colza pour cette campagne.**

- **Orge**

- Très faible activité des cicadelles et pucerons.

- **Blé**

- Le rafraîchissement de la semaine passée a freiné l'activité des ravageurs vecteurs de virus (pucerons et cicadelles). Il est possible de voir à nouveau une activité avec le redoux de ces jours-ci.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



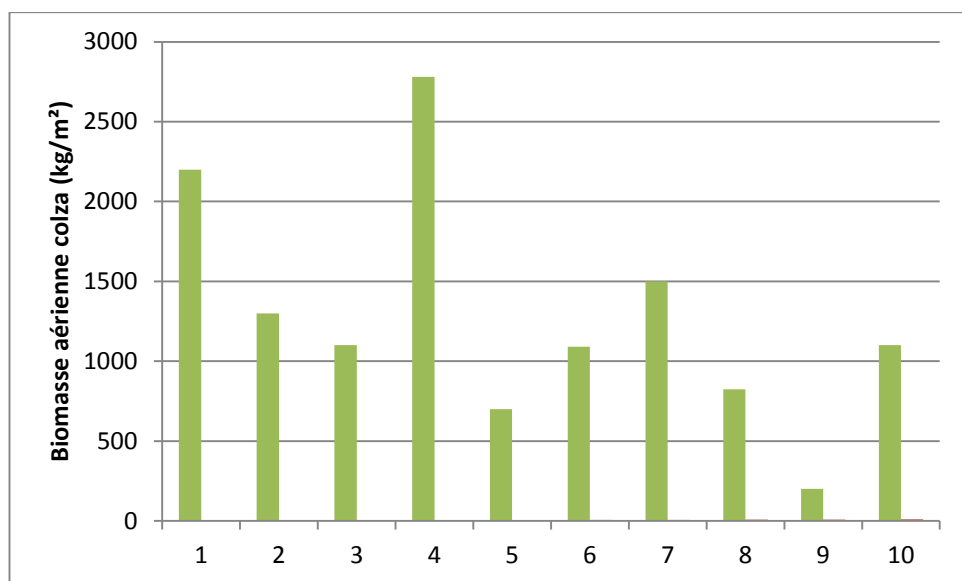
## Réseau 2017-2018

13 parcelles ont fait l'objet d'un suivi cette semaine parmi les 18 parcelles du réseau.

## Stades des colzas

Les parcelles de colzas sont comprises entre 8 et plus de 10 feuilles, à l'exception d'une parcelle à 6 feuilles qui a connu des difficultés à la levée.

Les biomasses ont été réalisées sur 10 parcelles et sont comprises entre 200g/m<sup>2</sup> et 2800 g/m<sup>2</sup>, pour s'établir en moyenne à 1200 g/m<sup>2</sup>.



## Ravageurs

### • Charançon du bourgeon terminal

#### Reconnaissance

Le CBT adulte mesure de 2.5 à 3.7 mm. Corps brillant et noir avec une pilosité courte clairsemée. Taches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen. Extrémités des pattes rousses.



Charançon du bourgeon terminal



Baris (Terres Inovia)

Attention à ne pas confondre le CBT avec le baris des crucifères. Le baris présente un rostre beaucoup plus recourbé et sa nuisibilité pour la culture n'est pas avérée.

**Période de risque** : du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, **c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque**. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

**Seuil indicatif de risque** : aucun seuil pour ce ravageur.

La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible.

**Observation** : aucune nouvelle capture de CBT sur les 12 parcelles suivies.

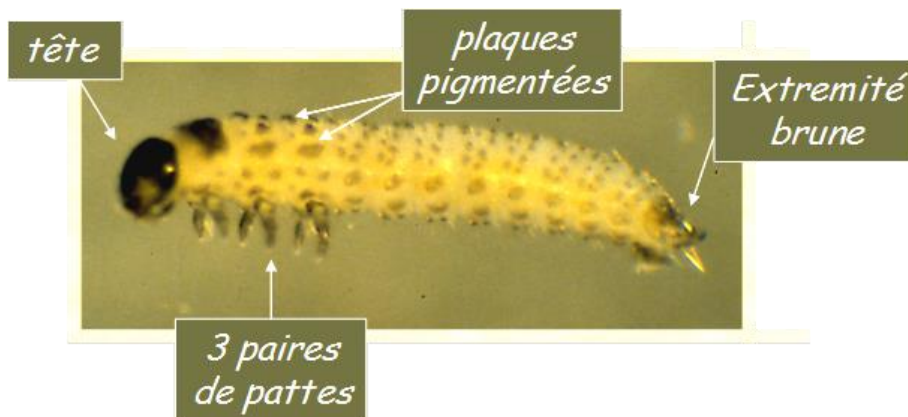
**Analyse du risque** : cette observation confirme la fin de risque CBT. Toutefois rester vigilant jusqu'en reprise de végétation.



## • Altises d'hiver ou grosses altises - larves

### Reconnaissance

Selon leur stade de développement, les larves d'altises mesurent de 1,5 à 8 mm et sont de couleur translucide à blanchâtre. Elles sont caractérisées par 3 paires de pattes thoraciques et une plaque pigmentée à l'extrémité postérieure dont la couleur évolue du noir au début du 1er stade au brun foncé en fin de développement (3eme stade).



**Période de risque** : depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.

**Seuil indicatif de risque** : 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles. Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché ce qui est rare dans le cas de colza bien développés.

**Observations** : cette semaine, 7 parcelles ont fait l'objet d'un comptage de larves d'altises. Toutes les parcelles font état de la présence de larves.

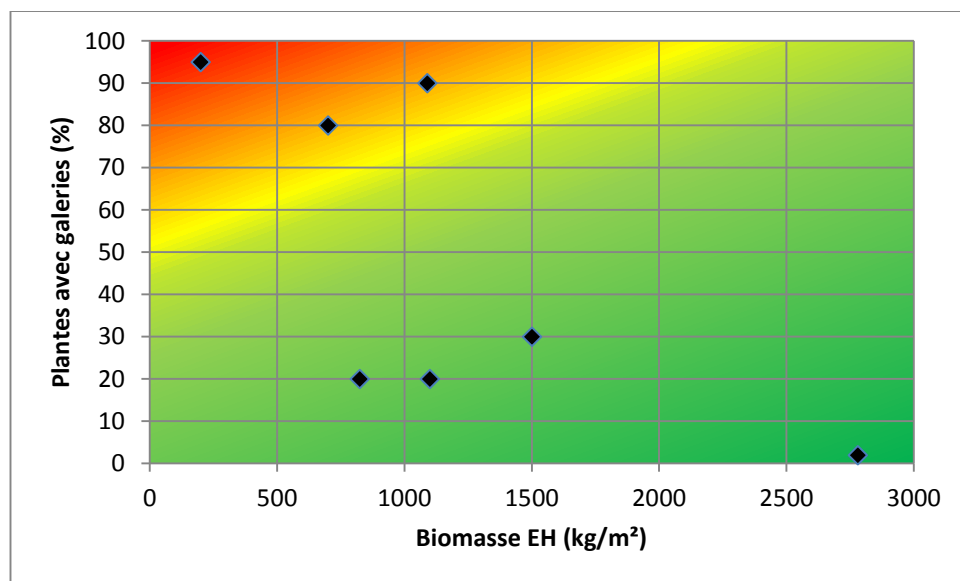
Depuis 2 semaines, ce sont donc 14 parcelles qui ont fait l'objet d'un suivi dissection et/ou Berlèse), dont les résultats sont reportés dans le tableau ci-dessous.

A noter que sur ces 14 parcelles, 4 dépassent le seuil de nuisibilité de 80% de plantes touchées. Les méthodes Berlèse réalisées sur 9 parcelles depuis 2 semaines indiquent entre 0 et 1.7 larves par plante.

Commune	Date	Plantes avec Larves (%)	Nb larves/plantes
MOLINET (03)	20/11/2017	-	0
POUZY-MESANGY (03)	20/11/2017	2	0
SAINT-GERAND-LE-PUY (03)	13/11/2017	0	0
SOUVIGNY (03)	20/11/2017	80	0,9
SAINT-SORNIN (03)	14/11/2017	0	0
SAINT-REMY-DE-CHARGNAT (63)	20/11/2017	90	1,7
NERIS-LES-BAINS (03)	21/11/2017	30	1
VAUX (03)	14/11/2017	0	-
SAINT-MARTIN-DES-LAIS (03)	13/11/2017	20	-
LOUROUX-BOURBONNAIS (03)	14/11/2017	95	-
NEUILLY-LE-REAL (03)	21/11/2017	20	1
BAS-ET-LEZAT (63)	20/11/2017	30	-
DALLET (63)	14/11/2017	0	1
SAINT-DENIS-COMBARNAZAT (63)	20/11/2017	20	-

**Analyse du risque** : à ce jour, seules 3 parcelles dépassent le seuil indicatif de risque. Globalement la pression est limitée à modérée, mais l'évaluation du risque doit se faire à la parcelle, en fonction du taux de plantes avec présence de galeries, et de la biomasse aérienne du colza.

Le graphique ci-dessous permet d'évaluer le risque pour 7 parcelles du réseau pour lesquelles on dispose d'un taux de plantes avec galeries et d'une biomasse entrée hiver. On remarque que les 3 parcelles qui dépassent le seuil de risque ont des biomasses inférieures ou égales à 1.2 kg/m<sup>2</sup> donc un risque potentiel de nuisibilité.



**Éléments de lecture du graphique :**

**Risque élevé**

**Risque modéré**

**Risque faible**

La surveillance des parcelles est indispensable  
Un sondage des parcelles en entrée et en sortie hiver permet d'évaluer le risque.

## Maladies

- **Phoma**

**Reconnaissance** : à l'automne le phoma se traduit par la présence de macules sur feuilles ou sur cotylédons. Ces taches arrondies, gris cendré de 5 à 15 mm présentent des point noirs ou roux en surface (les pycnides).

**Observations** : 5 parcelles sur 8 indiquent la présence de macules de phoma sur feuilles sur en moyenne 20% des plantes.

**Analyse de risque** : le phoma est signalé sur feuilles dans plusieurs situations mais ne prends pas d'ampleur. Il sera nécessaire de surveiller l'apparition éventuelle de symptômes au collet.



)

**Figure 1 : Macule de phoma sur feuille de colza (crédit : Terres Inovia**

## Annexe 1 : Protocole Berlèse pour l'observation de la présence de larves d'altises dans les plantes de colza



### Matériel :

- Kit « Berlèse » (Support-Entonnoir-Grillage-Petit Pot) ou autre système similaire (cuvette jaune-grillage par exemple cf. photos)
- Eau savonneuse ou Eau alcoolisée (50% d'eau - 50% d'alcool modifié)

### Mode opératoire :

- Etape 1 : **prélever au champ** au minimum une vingtaine de plantes (4 \* 5 plantes consécutives),
- Etape 2 : de retour au labo ou au bureau, **nettoyer rapidement les plantes** à l'eau claire,
- Etape 3 : **couper les pivots et le plus gros des limbes** (non touchés) puis rincez encore si besoin les plantes (le nettoyage permet d'éviter les tombées et dépôts de terre dans le récipient et facilite le comptage des larves).
- Etape 4 : **répartir les plantes sur le grillage** qui recouvre les entonnoirs. Le nombre de plantes à positionner sur chaque dispositif dépend de la taille des plantes. Il est important qu'aucun morceau de plantes ne dépasse de la cuvette ou de l'entonnoir au risque d'avoir des larves tombant à côté du dispositif. Les premières larves sont visibles au bout de quelques heures.
- Etape 5 : après dessèchement complet des plantes (8 à 15 jours selon la T°C et la taille des plantes), **compter le nombre de larves tombées dans les récipients**. Les observations peuvent aussi se réaliser au fur-et-à mesure de la manip.

Démonstration en image [ici](#) (ctrl+clic):

# Orge

## Données du réseau

Huit parcelles sur quinze déclarées ont fait l'objet d'au moins une observation les 20 et 21 novembre, cinq dans l'Allier et trois dans le Puy de Dôme.

## Stades des cultures

Levée à plein tallage dans le réseau.

## Observations ravageurs

### • Cicadelles

Sept parcelles ont fait l'objet d'une observation spécifique. Deux parcelles (03 et 63) signalent la présence de ce ravageur sur plaques engluées avec respectivement une et deux captures.

On rappelle que le seuil de nuisibilité théorique a été établi à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée et que le risque de transmission de virose est important dès le stade levée de la culture.

### • Pucerons

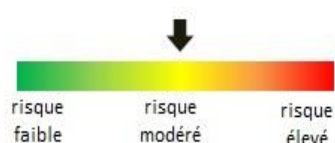
Cinq parcelles ont fait l'objet d'une observation spécifique de ce ravageur sur plantes. Une seule parcelle (03) signale la présence de pucerons sur 1% des plantes.

Rappel du seuil de nuisibilité : 10% de pieds porteurs d'au moins un puceron ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de 10 jours.

### Analyse de risque cicadelles

Risque modéré pour les parcelles

En cours de levée



### Analyse de risque pucerons



Les températures nocturnes négatives et froides en journée de ces derniers jours sont très défavorables à ces deux ravageurs. Des températures un peu plus élevées en journée sont annoncées et pourraient être favorables à l'activité de ces ravageurs.

### • Limaces

Sur les six parcelles observées pour ce ravageur, deux parcelles du Nord Allier signalent des dégâts de limaces, avec 3 et 5 % de pieds touchés. Rappelons que le risque existe jusqu'au tallage des céréales et est accru sur les parcelles motteuses, des parcelles ont donc passé le stade sensible.





Le maintien de conditions humides peut ponctuellement favoriser l'activité des limaces.

Il n'existe pas de seuil de nuisibilité, observations et piégeages restent les seuls moyens d'évaluer les populations et les risques de nuisibilité.

- **MULOTS, CAMPAGNOLS, OISEAUX, TAUPINS, ZABRES et MOUCHES**

Aucun signalement cette semaine.

## Observations maladies

- **Oïdium et helminthosporiose**

Signalés dans une parcelle du Nord Allier semée fin septembre, on note jusqu'à 80% de plantes touchés par l'oïdium et 20% touchés par l'helminthosporiose.

A noter que les maladies éventuellement présentes à l'entrée de l'hiver sont fréquentes mais ne présagent en rien de leurs évolutions pour le printemps prochain. Nous vous rappelons que la nuisibilité de ces différentes maladies à l'automne est négligeable.



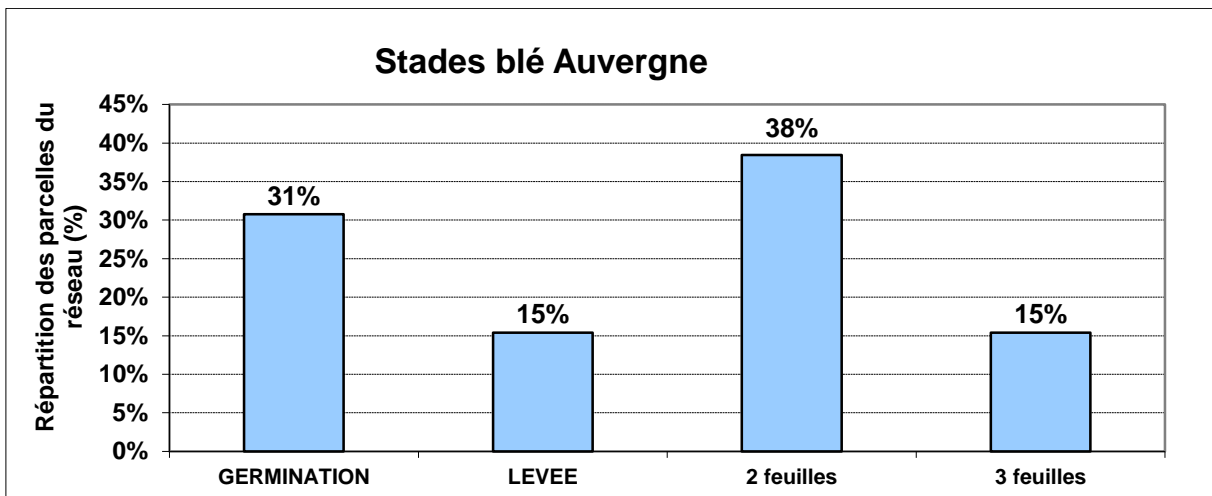
# Blé

## Réseau

Ce bulletin fait état des observations réalisées entre le 19 et le 21 novembre sur 13 parcelles du réseau, 6 dans l'Allier (Bocage Bourbonnais, Forterre), 6 dans le Puy-de-Dôme (Forez, Limagne) et 1 dans le Cantal (Bassin de St Flour).

## Stades et état des cultures

En Limagne, les parcelles sont de semées à 1 feuille. Dans l'Allier et en zone d'altitude, les parcelles sont entre 2 feuilles à 3 feuilles.



## • Cicadelles

**Analyse indicative du risque, modélisation, climatologie** : des cicadelles ont été capturées dans 4 des 9 parcelles observées et disposant d'un piège. Le nombre de captures a très franchement diminué en comparaison des semaines passées, en raison des températures fraîches et du temps pluvieux qui s'est installé en fin de semaine dernière. Les captures sont des 1 à 2 pour les 4 parcelles observées en Limagne et Bocage Bourbonnais. Un regain d'activité est possible la semaine qui vient en raison du redoux et des après-midi ensoleillées.



**Observation et seuil de nuisibilité** : comme pour tous les ravageurs potentiellement vecteurs de virus et qui ne font pas de dégâts directs, la notion de seuil de nuisibilité reste délicate. En cours de végétation, le seuil de nuisibilité est généralement autour de 30 captures/semaine sur plaque engluée ou bien une différence d'une vingtaine de captures entre 2 relevés (accroissement de l'activité des cicadelles). Une observation directe des cicadelles sur la parcelle peut également être pratiquée durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle à différents endroits : si sur 5 points d'observation le passage de l'observateur fait sauter devant lui au moins 5 cicadelles pour chaque point, le seuil est atteint.

**Reconnaissance, facteurs de risque et leviers** : la cicadelle *Psammotettix alienus*, insecte d'environ 3 mm, est vecteur du virus WDV de la maladie des pieds chétifs sur céréales à paille. Les symptômes sur les plantes ne sont visibles qu'à la reprise de la végétation avec un nanisme, parfois un tallage excessif et des feuilles avec stries jaunes (+ rouge). La nuisibilité est due à une perte de pieds (attaques précoces) ou une stérilité des épis (attaques tardives). C'est aux stades les plus précoces, dès la levée, que les blés sont les plus sensibles. Les facteurs de risques sont : températures chaudes, peu de précipitations, présence de repousses de céréales et d'adventices, proximité de bois ou de haies ou de parcelles de maïs en cours de récolte. Les dégâts sont fonction de la charge virulifère des individus. La lutte agronomique peut s'appuyer sur le positionnement de la date de semis, en évitant les semis précoces et sur l'élimination des repousses.

Compléments disponibles sur : <http://www.fiches.arvalis-infos.fr/>

## • Pucerons

**Analyse indicative du risque, modélisation, climatologie** : aucune plante habitée par des pucerons n'a été relevée sur les 8 parcelles ayant fait l'objet d'une observation spécifique. Les conditions météorologiques depuis la semaine dernière n'étaient favorables ni à l'activité des pucerons ni à leur visibilité sur les feuilles au moment de l'observation. Un regain d'activité est possible la semaine qui vient en raison du redoux et des après-midi ensoleillées.



**Observation et seuil de nuisibilité** : le seuil de nuisibilité est de 10% de pieds de blé porteurs d'au moins 1 puceron ou la présence de pucerons quel que soit le nombre pendant plus d'une semaine. L'observation est délicate lors d'un temps couvert et froid. La pose de plaques engluées jaunes, ou de cuvettes jaunes, permet de suivre les activités de vol. Cependant, ces pièges attirent différentes espèces de pucerons qui ne s'installeront pas toutes sur les cultures et les captures peuvent varier selon l'emplacement ou le positionnement du piège. Seul un suivi régulier, avec un type de piège et un positionnement fixe, et une lecture attentive des captures peut permettre de caractériser la dynamique de vol et le risque annuel d'arrivée de pucerons ailés dans la parcelle (infection primaire).

**Reconnaissance, facteurs de risque et leviers** : les pucerons (*Rhopalosiphum padi* et autres espèces) sont vecteurs de virus BYDV de la JNO. Les symptômes sont visibles tardivement courant montaison, d'abord par un léger tassement (plantes chétives), puis à épiaison par la coloration de l'extrémité de la F1 en rouge ou jaune. La nuisibilité est liée à un dessèchement prématuré et un faible PMG. L'activité des pucerons (vols de dissémination, taux de reproduction et vitesse de développement des colonies) et la persistance de leur présence dans les parcelles sont fortement dépendantes de la température. La présence de repousses de céréales et d'adventices, la proximité de bois ou de haies ou de parcelles de maïs en cours de récolte sont des facteurs de risque. La lutte agronomique vis-à-vis de la JNO, peut s'appuyer sur le positionnement de la date de semis, en évitant les semis précoces et sur l'élimination des repousses. Compléments disponibles sur <http://www.fiches.arvalis-infos.fr/>

## • Limaces

**Analyse indicative du risque, modélisation, climatologie** : des dégâts de limaces sont notés dans 3 parcelles du Bocage Bourbonnais. La plus atteinte présente 30% de plantules attaquées. Selon le modèle Limace de l'ACTA, le risque climatique pour les différentes zones de la région est globalement moyen en cumulé depuis le début de la campagne. Pour la semaine qui vient, les conditions moins pluvieuses redeviennent défavorables à l'activité des limaces, ce qui n'empêche pas des attaques ponctuelles en présence de résidus et de conditions agronomiques favorables.



**Observation et seuil de nuisibilité** : les céréales sont sensibles aux limaces de la levée au stade 2-3 feuilles. Pour les parcelles possédant un piège à limaces, le seuil indicatif de risque après la levée se situe au-delà de 20 limaces piégées par m<sup>2</sup> en une nuit.

**Facteurs de risque et leviers** : le risque est important s'il y a une succession de 4 saisons humides : hiver doux et été pluvieux (maintien des populations en place) ; printemps et automne doux et humides (reproduction). Un sol lourd, argileux, motteux, caillouteux, riche en matière organique est également un facteur de risque ainsi qu'un travail du sol réduit et un précédent cultural offrant de la nourriture et créant un microclimat humide (colza, trèfle, repousses de céréales...). La lutte agronomique, centrée sur l'interculture permet de réduire une partie des populations. Les principaux leviers sont : déchaumage juste après la récolte, labour, broyage des résidus, préparation fine du sol, roulage. Si une culture intermédiaire est implantée, privilégier les cultures peu appétentes (moutarde, phacélie). Compléments disponibles sur <http://www.fiches.arvalis-infos.fr/>

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :  
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication :** Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** François Roudillon (CA03) [froudillon@allier.chambagri.fr](mailto:froudillon@allier.chambagri.fr), 04 70 48 42 42

**À partir d'observations réalisées par :** des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par*

**AGENCE FRANÇAISE** levance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**POUR LA BIODIVERSITÉ**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT